



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des radios indépendantes

Question écrite n° 13386

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux interroge Mme la ministre de la culture sur la situation instable des radios indépendantes. Considérant que les radios associatives dans les territoires sont des acteurs essentiels de la démocratie locale et de la diversité culturelle, M. le député s'inquiète de ce que leur pérennité soit remise en cause depuis deux ans. En effet, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement avait initialement envisagé une baisse de 44,5 % des crédits alloués au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), faisant passer le financement du FSER de 35,3 à 19,6 millions d'euros. Il aura fallu un vote unanime, en séance publique au Sénat le 11 décembre 2025, pour permettre par amendement le rétablissement des crédits du FSER, amendement que le Gouvernement a maintenu dans la version finale de la loi de finances adoptée en application de l'article 49.3 de la Constitution. La volonté du Gouvernement de diminuer l'enveloppe consacrée au FSER s'est cependant manifestée pour la deuxième année consécutive. En effet, alors que les crédits alloués au FSER ont connu une progression continue entre 2021 et 2024, atteignant 35,7 millions d'euros en 2024 (soit une hausse de 16,1 % en quatre ans), le Gouvernement a, une première fois, tenté de réduire fortement ces moyens lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025. Dans sa version initiale de ce projet de budget, il avait ainsi prévu une enveloppe de 25,3 millions d'euros, correspondant à une baisse de 29,1 % pour le FSER. Finalement, le Gouvernement est revenu sur cette décision et a arrêté un budget pour 2025 de 35,3 millions d'euros pour le FSER. Depuis deux ans, la volonté du Gouvernement de réduire fortement les moyens du FSER suscite une vive inquiétude. Alors que les radios locales associatives ne bénéficient que de 4 % de l'enveloppe budgétaire globale allouée à la mission « Médias, Livre et Industries culturelles », ce sont pourtant 770 radios associatives, présentes sur l'ensemble du territoire, qui dépendent largement de ce dispositif. Le FSER constitue en moyenne 40 % de leurs ressources. Il contribue ainsi au financement d'environ 2 400 emplois, directs et indirects, ainsi qu'à l'engagement de milliers de bénévoles, indispensables au fonctionnement des radios associatives locales et à leurs actions au service de l'intérêt général. Au regard de l'ensemble de ces éléments, le député demande au Gouvernement s'il envisage de ne pas remettre en cause le soutien du FSER dans le prochain budget pour 2027. Il importerait en effet de garantir la pérennisation des radios associatives et, de ce fait, le pluralisme, la liberté d'expression et les médias de proximité.

Texte de la réponse

Présentes sur l'ensemble du territoire dans les zones rurales, insulaires, de montagne, en outre mer, ainsi que dans les quartiers relevant de la politique de la ville, souvent peu couverts par les grands médias les radios associatives jouent un rôle déterminant dans le pluralisme de l'information. Elles donnent la parole aux habitants, aux associations locales, aux acteurs économiques et culturels, et contribuent de manière essentielle à la diffusion d'une information de proximité, au renforcement du lien social et au dynamisme culturel des territoires. Chaque année, environ 750 radios associatives bénéficient des aides du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Représentant en moyenne 40 % de leurs ressources, ce dispositif constitue un pilier indispensable à leur modèle économique. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait une diminution des crédits alloués au FSER, faisant peser une réelle incertitude sur la pérennité d'un grand nombre de ces radios. Grâce à la mobilisation collective des élus lors de l'examen du texte, et avec l'appui du Gouvernement, les crédits du FSER ont finalement été

rétablis pour 2026. Cet engagement renouvelé du ministère de la culture auprès des radios associatives s'est de plus traduit par le financement, en fin de gestion, de l'aide du plan Culture et Ruralité à destination des radios rurales et ultramarines, à hauteur de 2 millions d'euros fin 2025. Le FSER est un dispositif essentiel du ministère de la culture et l'attention portée à son maintien auprès des radios associatives permettra à ces acteurs, dont le fonctionnement repose largement sur l'engagement bénévole, de poursuivre leurs actions, de consolider leurs activités et d'assurer pleinement leur mission de communication sociale de proximité et de valorisation des territoires, notamment les plus isolés.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13386

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2023

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2026](#), page 3937